

Projet Stratégique de HAROPA PORT 2026-2030



Bilan de la concertation préalable du public

Décembre 2025

Table des matières

Préambule.....	2
1 Rappel du cadre de la concertation préalable du public	2
1.1 Qu'est-ce que la concertation préalable ?	2
1.2 Engagement de la concertation préalable	2
2 Organisation de la concertation préalable du public.....	3
2.1 Durée et modalités de la concertation	3
2.2 Information du public : affichage et publicité	4
3 Bilan de la concertation préalable du public	5
3.1 Bilan quantitatif.....	5
3.1.1 La participation en quelques chiffres	5
3.1.2 Origine géographique des contributeurs.....	5
3.1.3 Profils des contributeurs.....	5
3.1.4 Appréciations générales.....	6
3.2 Enseignements par enjeu du projet stratégique.....	6
3.2.1 Enjeu 1. Se distinguer auprès de nos clients comme une référence en Europe du Nord	6
3.2.2 Enjeu 2. Décarboner l'axe Seine	7
3.2.3 Enjeu 3. Agir avec nos territoires en préservant notre environnement.....	7
3.2.4 Enjeu 4. Se préparer aux évolutions et aux défis de demain avec nos salariés..	8
3.2.5 Enjeu 5. Asseoir le modèle économique au service de l'investissement.....	8
4. Les enseignements tirés de la concertation par HAROPA PORT et mesures prises .	8
Suites données par HAROPA PORT	8

Le projet stratégique de HAROPA PORT fixe les grandes orientations de l'établissement public pour la période 2026-2030. Parce qu'il structure durablement le développement de l'axe Seine, HAROPA PORT a souhaité associer les citoyens, les acteurs économiques et les territoires à son élaboration, à travers une concertation préalable ouverte à tous.

Conformément à l'article L.121-17 du Code de l'environnement, HAROPA PORT a pris l'initiative d'organiser cette concertation afin de recueillir les avis et contributions du public en amont de la finalisation de son projet stratégique.

Dans un contexte marqué par l'urgence climatique, les mutations industrielles, l'évolution des chaînes logistiques mondiales et les attentes croissantes des territoires et des citoyens, cette démarche s'inscrit dans la continuité des pratiques de dialogue, de concertation et de transparence portées par HAROPA PORT, notamment lors de l'élaboration du projet stratégique 2020-2025.

Le présent document constitue le bilan de la concertation préalable. Il vise à rendre compte de manière fidèle des contributions recueillies, à en dégager les principaux enseignements et à expliciter la manière dont HAROPA PORT entend en tenir compte dans son projet stratégique 2026-2030.

1 Rappel du cadre de la concertation préalable du public

1.1 Qu'est-ce que la concertation préalable ?

La concertation préalable régie par le Code de l'environnement (article L121-15-1 et suivants) est une procédure qui permet d'associer le public à l'élaboration d'un projet, plan ou programme.

La concertation préalable permet de débattre de **l'opportunité**, des **objectifs** et des **principales orientations du plan ou programme**, des **enjeux socio-économiques** qui s'y attachent ainsi que de leurs **impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire**.

La concertation a pour objectifs :

- de présenter au public les grandes orientations du projet stratégique 2026-2030 ;
- de recueillir avis, attentes, propositions et points de vigilance ;
- d'identifier les convergences et les divergences d'appréciation ;
- d'améliorer la lisibilité, la qualité et l'acceptabilité du projet stratégique.

1.2 Engagement de la concertation préalable

HAROPA PORT a publié sur son site internet, sa déclaration d'intention d'organiser une concertation préalable du public sur son projet stratégique 2026-2030. Celle-ci décrit les modalités proposées pour l'organisation de la concertation préalable du public.

La déclaration d'intention a également été publiée sur les sites internet des préfectures des départements suivants :

Tableau 1 : Date de publication de la déclaration d'intention sur les sites internet des Préfectures de Région et de Départements concernés

Région	Départements concernés	Date de publication sur le site internet des préfectures
Normandie	Région Normandie	
	14 Calvados	15 octobre 2025
	27 Eure	30 octobre 2025
	76 Seine-Maritime	17 novembre 2025
Île-de-France	Région Île-de-France	
	75 Paris	7 octobre 2025
	77 Seine-et-Marne	30 octobre 2025
	78 Yvelines	10 octobre 2025
	91 Essonne	8 octobre 2025
	92 Hauts-de-Seine	16 octobre 2025
	93 Seine-Saint-Denis	17 octobre 2025
	94 Val-de-Marne	24 octobre 2025
	95 Val-d'Oise	22 octobre 2025

En vertu de l'article L121-17 du Code de l'environnement, HAROPA PORT a pris l'initiative d'organiser une concertation préalable du public selon les modalités librement fixées, sans garant, et dans le respect des articles L121-15-1 à L121-17 et R 121-19 à R121-24 pour recueillir l'avis du public pour l'élaboration des volets 4 et 5 de son projet stratégique 2026-2030.

Extrait de l'article L121-17 du Code de l'environnement

Pour les plans, programmes ou projets soumis à évaluation environnementale, la personne publique responsable du plan ou programme peut prendre l'initiative d'organiser une concertation préalable, soit selon des modalités qu'il fixe librement, soit en choisissant de recourir à celles définies à l'article L. 121-16-1 (organisée sous l'égide d'un garant désigné par la Commission nationale du débat public).

2 Organisation de la concertation préalable du public

2.1 Durée et modalités de la concertation

La concertation préalable du public a eu lieu du 3 novembre 2025 au 15 décembre 2025.

Plusieurs outils d'information, de dialogue et de participation ont été mis à disposition du public pour cette concertation :

- un dossier de concertation préalable du public comprenant :
 - les objectifs et caractéristiques principales dans une synthèse du projet stratégique ;

- la liste des communes correspondant au territoire susceptible d'être affecté;
 - un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement.
- des registres de concertation préalable pour permettre au public de s'exprimer. Le dossier de concertation ainsi que les registres étaient disponibles au siège de l'établissement et dans les trois directions territoriales à compter du 3 novembre 2025 :

HAROPA – Siège : 71 quai Colbert - 76600 LE HAVRE
HAROPA PORT | Le Havre : Terre-plein de la barre - 76067 LE HAVRE
HAROPA PORT | Rouen : 34, boulevard de Boisguilbert - 76022 ROUEN
HAROPA PORT | Paris : 2, quai de Grenelle - 75015 PARIS
 - une adresse électronique : <https://projetstrategique.haropaport.com/fr> où le dossier de concertation préalable du public et la synthèse du stratégique était consultable et où le public pouvait formuler un avis sur un formulaire dédié.

2.2 Information du public : affichage et publicité

L'avis de concertation préalable, rédigé en caractères noirs sur fond jaune, au format A3 a été affiché au siège et dans les directions territoriales des trois ports avant le début de la concertation.

L'avis de concertation a été publié aux dates suivantes dans les annonces légales d'information des journaux décrits ci-dessous et correspondant aux journaux régionaux ou locaux des départements concernés :

- *L'Eure Agricole et Rurale* (27) : le 14/10/25 ;
- *Paris Normandie* (76, 27) : 14/10/25 ;
- *La Presse de la Manche* (50) : 14/10/25 ;
- *Ouest-France* (50, 14) : 14/10/25 ;
- *Le Parisien* (75,77,78,91,92,93,94,95) : 14/10/25 ;
- *La Gazette du Val-d'Oise* (95) : 13/10/25 ;
- *L'Itinérant* (75,77,78,91,92,93,94) : 13/10/25 ;
- *Les Échos* : 13/10/25 ;

Cet avis a également été publié sur le site internet de HAROPA PORT <https://www.haropaport.com/fr> et sur le site dédié à la plateforme de concertation <https://projetstrategique.haropaport.com/fr> ainsi que dans les newsletters locales du 13 novembre 2025 et 12 décembre 2025 diffusées à un listing externe composé de clients, partenaires, institutionnels et élus locaux (3000 personnes environ).

Des posts publicitaires ont, par ailleurs, été publiés sur différents réseaux sociaux :

- **Facebook** : 1 post le 7 novembre 2025 (16 000 abonnés)
- **Linkedin** : 1 post publié le 3 novembre 2025 (46 600 abonnés).

Ces posts comptabilisent plus de 11 000 vues (notamment 7 000 sur LinkedIn) et près de 160 interactions (likes, partages, commentaires).

3 Bilan de la concertation préalable du public

3.1 Bilan quantitatif

3.1.1 La participation en quelques chiffres

Le site internet de HAROPA PORT dédié à la concertation a fait l'objet de 1 139 visites. 67 % des visiteurs ont quitté le site après avoir consulté une page. Il y a eu 141 téléchargements des trois documents téléchargeables.

La concertation préalable du public sur l'ensemble du projet stratégique a donné lieu au dépôt de 22 contributions après correction (suppression des formulaires sans remarques) pour 22 contributeurs. Les contributions ont toutes été formulées sur le site internet de HAROPA PORT dédié à la concertation. Aucune contribution n'a été enregistrée dans les registres mis à disposition dans les locaux des sièges sociaux des trois ports.

Sur les 22 contributions recueillies dans le cadre de la concertation préalable, la majorité porte prioritairement sur les enjeux environnementaux et territoriaux. Neuf contributions concernent principalement la préservation de l'environnement et de la biodiversité et les interfaces entre le port et les territoires, tandis que quatre autres traitent en priorité de la décarbonation de l'axe Seine et du report modal. Les enjeux économiques et de compétitivité portuaire constituent le thème principal de cinq contributions, complétées par deux contributions centrées sur le modèle économique et l'investissement. Enfin, deux contributions portent plus spécifiquement sur les enjeux humains, organisationnels et de compétences. Cette répartition traduit à la fois l'attente forte d'un port exemplaire sur le plan environnemental et la reconnaissance de son rôle stratégique pour le développement économique de l'axe Seine.

3.1.2 Origine géographique des contributeurs

L'origine géographique des contributeurs au projet stratégique 2026-2030 est principalement concentrée sur les départements situés dans le périmètre d'action de HAROPA PORT. La Seine-Maritime est le département le plus représenté, avec 9 contributions, soit environ 40 % du total. Elle est suivie par Paris et les Yvelines, qui comptent chacun 4 contributions. Les Hauts-de-Seine représentent 2 contributions, tandis que l'Eure, la Seine-et-Marne et le Val-de-Marne comptent chacun une contribution. Aucun contributeur ne réside dans les départements du Calvados, de l'Essonne, de la Seine-Saint-Denis ou du Val-d'Oise.

3.1.3 Profils des contributeurs

La concertation a mobilisé une diversité d'acteurs, parmi lesquels :

- des citoyens riverains de l'axe Seine,
- des associations environnementales et de cadre de vie,
- des acteurs économiques et professionnels portuaires,
- des représentants d'entreprises industrielles et logistiques,
- des élus et institutions publiques,
- des organisations professionnelles du transport fluvial.

Cette diversité témoigne de l'intérêt porté au projet stratégique et de la place structurante de HAROPA PORT dans les dynamiques territoriales, économiques et environnementales de l'axe Seine.

3.1.4 Appréciations générales

De nombreuses contributions saluent :

- la démarche de concertation engagée par HAROPA PORT,
- la volonté de construire un projet stratégique partagé,
- l'ambition affirmée en matière de décarbonation, de report modal et de dialogue territorial.

Plusieurs acteurs soulignent la maturation du projet stratégique par rapport aux versions initiales et sa meilleure articulation avec les orientations nationales (transition écologique, souveraineté industrielle, politique bas-carbone).

Parallèlement, des contributions expriment des **préoccupations fortes**, voire des oppositions, concernant :

- les impacts environnementaux et paysagers
- les nuisances pour les riverains,
- l'artificialisation des sols,
- les risques industriels et technologiques,
- l'acceptabilité de certains projets locaux.

Ces positions contrastées traduisent les enjeux de conciliation entre développement portuaire, transition écologique et qualité de vie.

3.2 Enseignements par enjeu du projet stratégique

3.2.1 Enjeu 1. Se distinguer auprès de nos clients comme une référence en Europe du Nord

Les contributions mettent en avant :

- un soutien à la diversification des trafics et des filières (vracs, agro-industrie, colis lourds, conteneurs, logistique),
- l'importance d'une politique foncière lisible et équilibrée, préservant la vocation portuaire des terrains bord à quai,
- des attentes fortes sur la préparation à l'ouverture du Canal Seine-Nord Europe et la cohérence commerciale et foncière à l'échelle de l'axe.

Plusieurs contributions insistent également sur :

- la nécessité de mieux intégrer les ports urbains dans la stratégie globale,
- la prise en compte des logistiques du dernier kilomètre,
- la vigilance sur les projets d'extension à proximité des zones habitées.

Enseignement principal :

La compétitivité de HAROPA PORT repose autant sur la performance logistique que sur la clarté de sa stratégie foncière, sa capacité d'anticipation et l'équilibre entre attractivité économique et acceptabilité territoriale.

3.2.2 Enjeu 2. Décarboner l'axe Seine

Cet enjeu recueille un large consensus.

Les contributions soutiennent :

- le développement du transport fluvial et ferroviaire,
- l'électrification des quais et des usages,
- le verdissement des flottes,
- le renforcement de l'intermodalité.

Plusieurs acteurs appellent toutefois à :

- des objectifs plus lisibles et mesurables,
- une meilleure prise en compte des contraintes opérationnelles (dragage, accès nautiques, infrastructures),
- une attention accrue aux impacts indirects (trafic routier local, nuisances).

Des propositions concrètes portent sur :

- la logistique urbaine fluviale,
- les liaisons transmanche et irlandaises,
- l'anticipation des besoins énergétiques et des carburants alternatifs.

Enseignement principal :

La décarbonation de l'axe Seine est perçue comme un levier majeur de compétitivité et de souveraineté, à condition d'être accompagnée de solutions opérationnelles, territorialisées et concertées.

3.2.3 Enjeu 3. Agir avec nos territoires en préservant notre environnement

Les contributions soulignent :

- l'importance du **dialogue territorial** et de la concertation continue,
- l'attente d'une **exemplarité environnementale** de HAROPA PORT,
- l'importance d'une vigilance accrue sur la **biodiversité**, les continuités écologiques et la qualité des eaux.

Certaines contributions expriment des critiques fortes concernant :

- l'artificialisation des berges,
- l'usage de techniques perçues comme peu compatibles avec le génie écologique,
- les interfaces ville-port et l'accès aux berges.

D'autres propositions mettent en avant :

- la valorisation pédagogique du fleuve,
- les partenariats avec les acteurs locaux,
- l'amélioration des aménagements paysagers et des usages partagés.

Enseignement principal :

La réussite du projet stratégique repose sur une approche environnementale exigeante, intégrée et territorialisée, conciliant préservation du vivant, adaptation climatique et maintien des activités économiques.

3.2.4 Enjeu 4. Se préparer aux évolutions et aux défis de demain avec nos salariés

Les contributions soulignent :

- l'importance de la **montée en compétences**, de la formation et de la transition numérique,
- la nécessité de maintenir une **relation de qualité avec les usagers et les partenaires**,
- l'enjeu de la **transparence et du suivi des moyens humains et techniques**.

Des propositions portent sur :

- le suivi des effectifs,
- la valorisation des métiers portuaires,
- les passerelles emploi avec les acteurs associatifs et territoriaux.

Enseignement principal :

L'adaptation de HAROPA PORT aux transitions repose autant sur ses infrastructures que sur ses compétences internes et la qualité du dialogue social et professionnel.

3.2.5 Enjeu 5. Asseoir le modèle économique au service de l'investissement

Plusieurs contributions interrogent :

- la **trajectoire d'investissement annoncée**,
- la répartition territoriale des investissements,
- l'équilibre entre attractivité économique et coûts domaniaux.

Des pistes sont évoquées :

- évolution des outils fonciers,
- sécurisation des investissements privés,
- modernisation de la gouvernance et des processus.

Enseignement principal :

La solidité du modèle économique de HAROPA PORT est perçue comme indissociable de celle de ses clients et ses partenaires, dans une logique de compétitivité partagée.

4. Les enseignements tirés de la concertation par HAROPA PORT et mesures prises

La concertation fait apparaître plusieurs enseignements transversaux :

- un attachement fort à l'axe Seine comme corridor stratégique national et européen ;
- un large soutien aux objectifs de décarbonation, assorti d'exigences de mise en œuvre concrète ;
- une attente forte de concertation continue, en particulier sur les projets localisés ;
- la nécessité de concilier développement portuaire, environnement et qualité de vie ;
- l'importance de la lisibilité, de la pédagogie et de la transparence.

Suites données par HAROPA PORT

HAROPA PORT prend acte de l'ensemble des contributions exprimées dans le cadre de la concertation préalable.

Les enseignements issus de cette concertation ont vocation à :

- nourrir la **finalisation du projet stratégique 2026-2030**,
- orienter les **priorités d'action** de l'établissement,
- alimenter les démarches ultérieures, notamment les **évaluations environnementales stratégiques** et les **concertations spécifiques aux projets opérationnels**.

HAROPA PORT réaffirme que la mise en œuvre du projet stratégique se poursuivra dans un esprit de **dialogue, de co-construction et de responsabilité**, au service d'un port décarboné, compétitif et pleinement intégré à ses territoires.